

La vie scolaire

I. La synthèse

L'état des écoles

La commune est compétente pour les aspects matériels de la vie d'une école : construction, entretien, travaux, nettoyage des locaux, cantine, temps périscolaires, fourniture d'un budget à l'école pour l'achat du matériel nécessaire, matériel informatique, rémunération du personnel de restauration, de surveillance et ATSEM...

Sainte Genevieve des Bois compte 23 écoles (12 maternelles et 11 primaires). 12 écoles sont classées en « Zone d'Education Prioritaire », pour un effectif de 3 500 enfants environ.

La situation des différents établissements s'avère particulièrement contrastée à Sainte Geneviève : ainsi l'état des locaux et des matériels est bon voire très bon dans une petite moitié des écoles (particulièrement celles classées en ZEP).

A l'inverse, les autres écoles possèdent des équipements anciens, des locaux non rénovés, qui posent problème :

- **présence d'amiante dans les établissements anciens (comme dans la plupart des gymnases),**
- **mauvais état de la toiture (Maternelle de l'Etang),**
- **fuites d'eau nécessitant des travaux de réfection lourds (Aubel),**
- **équipements sanitaires (les toilettes de Romain Rolland avant leur réfection en 2006 dataient de l'origine de l'établissement !),**
- **installations électriques défectueuses (disjonction quotidienne inexplicée de la salle informatique de Romain Rolland)**
- **plus largement, manque de lieux de convivialité adaptés et aspect « vieillot » de plusieurs des établissements.**

Le matériel informatique est récent et utilisable en ZEP (un ordinateur par classe en réseau à Gagarine), mais obsolète et pas « nettoyé » dans les autres écoles : un seul agent municipal est chargé d'assurer la maintenance de l'ensemble du parc informatique scolaire. Cet agent ayant d'autres tâches par ailleurs à assurer, l'entretien réel de ces ordinateurs est peu ou mal assuré. Par ailleurs le matériel est parfois tellement ancien que certains drivers ne peuvent plus être trouvés ce qui limite encore davantage l'utilisation des ordinateurs !

En conséquence, **dans certains établissements, l'initiation à l'informatique, pourtant au programme de l'école primaire, ne peut être assurée.**

Point positif, la Caisse des écoles dotée d'une subvention municipale, offre à chaque enfant un livre en fin d'année. De même l'aide au financement des classes de découverte est

Démocratie génovéfaine

Les synthèses et observations

Vie scolaire/FP/27-01-08

assez largement assuré par la commune (hors subvention Caisse des écoles). Cependant sur la période 1999 – 2003, la Chambre régionale des Comptes relevait la stabilité de la dotation municipale à la Caisse des Ecoles : 15 000 euros par an, soit moins de **700 euros par école !** Néanmoins l'audit de la CRC laissait apparaître qu'un certain nombre d'actions étaient financées par la commune, hors Caisse des écoles.

Enfin, indépendamment de toute question de secteur, pavillonnaire ou ZEP, **l'absence de rénovation d'ensemble de l'école primaire Romain Rolland pose particulièrement problème, en raison de son effectif : 360 enfants cette année**, soit ... et de loin l'effectif le plus important, les autres écoles comprenant entre 110 et 250 élèves en moyenne. Certes l'effectif de Romain Rolland diminue régulièrement (sans doute une classe supprimée pour la prochaine rentrée), mais ce ne peut être une raison pour repousser les gros travaux indispensables à sa modernisation. Par ailleurs, la baisse de l'effectif de cette école (comme celui de la Maternelle de l'Etang) pourrait bien n'être que temporaire car ce secteur de la carte scolaire est en plein rajeunissement. Il est en de même pour le groupe scolaire **Aubel** (plus de 400 enfants en tout, à la maternelle + la primaire), **où des travaux importants** de plomberie, d'isolation, réfection d'ensemble des façades se posent.

La restauration scolaire

Les repas sont préparés par la cuisine centrale et livrés aux écoles selon le procédé de la « liaison froide ». Ils sont réchauffés au sein de chaque établissement. Les équipements de certaines écoles sont insuffisants (four trop petit à Romain Rolland), le réchauffage se fait mal.

Les enfants se plaignent de la qualité des repas, selon eux en baisse récemment, et des petits soucis d'hygiène ont été relevés.

On peut souligner que l'inscription tant à la cantine qu'aux accueils périscolaires est particulièrement souple, ce qui est très pratique pour les familles.

Le système de paiement GENOPASS

Dorénavant (depuis la rentrée 2007), crèche, halte garderie, accueil périscolaire et cantine sont concernés par le GENOPASS : au lieu de payer à réception d'une facture, les parents alimentent un compte, et chaque matin l'enfant introduit sa carte GENOPASS dans un lecteur pour indiquer quel service sera utilisé (cantine, étude, etc...). Le compte GENOPASS ne doit pas être débiteur, les familles font donc une avance à la trésorerie municipale, ce qui pose problème pour les familles modestes.

L'avantage toutefois est la grande variété des systèmes de paiement (carte bleue sur bornes, internet, chèque en mairie)

En outre l'achat de ce système a coûté **375 000 euros** à la commune. La mairie justifie cet investissement par la récupération d'un emploi à terme, le personnel du service éducation étant libéré des tâches administratives liées à la gestion et la facturation. En outre, la cuisine centrale serait informée en temps réel du nombre de repas à fabriquer, l'information lui parvenant vers 9 h du matin des différentes bornes. Cependant on continue à faire remplir aux familles une feuille d'inscription mensuelle en « M-1 ». Quel est donc l'intérêt du doublon ?

Plus largement, quel est le retour sur investissement de l'acquisition de ce système ?

Retrouvez toutes les synthèses et observations sur www.democratie.genovefaine.org

Démocratie génovéfaine

Les synthèses et observations

Vie scolaire/FP/27-01-08

Enfin, au niveau de l'emploi du temps des parents, ce système génère des bouchons le matin en maternelle puisque les parents et les enfants doivent faire la queue pour badger à la borne.

Les accès et stationnement aux abords des écoles

La mairie est responsable de la voirie et de la sécurité routière aux abords des écoles. Matin et soir, les écoles génèrent un trafic important, qui pose le problème de la sécurité des enfants, d'autant plus que les équipements sont souvent anciens pour une circulation automobile qui a augmenté : les enfants viennent de moins en moins souvent à l'école à pieds !

Les aménagements des accès des écoles sont donc souvent insuffisants, malgré certains efforts indéniables (présence des « patrouilleurs » municipaux pour aider les enfants à traverser, achat de grosses jardinières pour empêcher certains stationnements sauvages...). Néanmoins, l'accès des voitures aux écoles doit dans la plupart des cas être repensé pour garantir des zones réellement piétonnières...et la police municipale doit être présente pour faire respecter les règles de stationnement et de limitation de vitesse. Enfin d'après la carte scolaire, certains enfants doivent traverser l'avenue Gabriel Péri pour accéder à leur école, à la hauteur du Parc Pablo Neruda, et rien n'est prévu pour eux alors que cette avenue connaît une circulation particulièrement dense.

Le temps péri scolaire :

Il s'agit de l'accueil des enfants avant et après les heures d'écoles. Les plages d'accueil sont très larges et les parents satisfaits (7h30-19 h en primaire).

Les activités extrascolaires

Sainte Geneviève des Bois offre une grande variété d'activités aux enfants ce qui est une chance. Cependant ces activités sont concentrées sur deux pôles, le Conservatoire municipal d'un côté, et le pôle Dojo, Centre Nautique, football de l'autre, ce qui peut poser des problèmes d'accès à certains parents.

Il faut organiser un système de ramassage des enfants et redépose des enfants à des points et horaires fixes, comme cela se fait déjà dans d'autres villes et pour le centre aéré, à la plus grande satisfaction des parents.



II. Les observations

1. La **remise à niveau de plusieurs établissements scolaires s'impose** afin de garantir l'égalité des conditions d'accès à l'enseignement maternel et primaire ;
2. L'accès aux nouvelles technologies demeure un objectif essentiel, **il doit être mis fin au désengagement municipal afin, notamment, de contribuer davantage aux caisses des écoles et de rétablir une offre informatique** pour les enseignants comme pour les élèves (matériel, animateurs) ;
3. L'**animation du temps périscolaire et des activités extrascolaires doit être maintenue et diversifiée** dans son contenu ;
4. **La chaîne de traitement de la restauration scolaire** est efficace mais **doit être amélioré** afin de gagner en qualité sur le lieu de consommation ;
5. La rationalisation annoncée des tâches administratives résultant de la mise en œuvre du dispositif Génopass doit être achevée ;
6. Les accès et stationnements sont problématiques. **La surveillance de la voie publique doit être renforcée et les comportements citoyens (« Marchons vers l'école ») doivent être non seulement encouragés mais intégrés dans un « véritable projet » municipal** étendu à l'ensemble des établissements.

Cette note est rédigée dans le cadre des synthèses et observations publiées par l'association Démocratie génovéfaine. Vous pouvez réagir et apporter vos contributions sur le blog de l'association : www.democratie-genovefaine.org